

DLP 14-9-844149 5

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gerant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

Le 13 Septembre 1984

SPECIAL CHOU-FLEUR DU COMTAT

CHOU-FLEUR :

Noctuelle : Renouveler à partir du 20 Septembre le traitement avec l'une des matières actives suivantes :

*	- acéphate	750 g/M.A./ha	Orthène
	- chlorpyriphos méthyl	450 g/M.A./ha	Reldan
	- cyperméthrine	30 g/M.A./ha	Nombreuses spécialités
	- deltaméthrine	7,5 g/M.A./ha	Décis
	- endosulfan + parathion		Drifène AP, Ekadrine PE.
*	- méthomyl	350 g/M.A./ha	Lannate
	- perméthrine	50 g/M.A./ha	Ambush, Perthrine

* Produit également aphicide.

Pucerons : De nombreux foyers sont visibles. Il est souhaitable d'utiliser une matière active également aphicide.

REMARQUE : Ce traitement sera renouvellé en cas de pluie supérieure à 20 mm.

---ooo---

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

P 277